

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Azur, Esplanade Charles de Gaulle au Beausset, sous la présidence de Monsieur Edouard FRIEDLER, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

**Étaient présent(e) s :** Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNING – Marie VIDAL MICHEL - Marc RAMUS - Ludivine CORTY - Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE –Alexandra LOTHMAN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD - Michelle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Richard CAMUS – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA – Clivy RIDE VALADY

**Étaient représenté(e)s :** Julia NEGRONI représentée par A. LOTHMAN - Arnaud DOT représenté par F. BAUDINO – Patricia LOMBARDO représentée par A. LEMOINE

**Étaient absents non représentés :** Rachida AMAR – Olivier CROUZIER – Claude ALIMI.

**Monsieur le Maire :** « Bonjour à toutes et à tous. Je vais d'abord procéder à l'appel. Le quorum est atteint, nous allons pouvoir délibérer ».

**A - Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose Madame Alexandra LOTHMANN comme secrétaire de séance.

**Vote :**

**Adopté -> 26**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT -- Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNING – Marie VIDAL MICHEL - Marc RAMUS - Ludivine CORTY - Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE –Alexandra LOTHMAN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD - Michelle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Richard CAMUS – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA – Clivy RIDE VALADY - Julia NEGRONI représentée par A. LOTHMAN - Arnaud DOT représenté par F. BAUDINO – Patricia LOMBARDO représentée par A. LEMOINE

**Absents non représentés -> 3**

Rachida AMAR – Olivier CROUZIER – Claude ALIMI.

**Monsieur le Maire :** « Le PV de la séance du 7 septembre est en préparation. Vous l'aurez lors du prochain Conseil.

Je vais vous demander, si vous en êtes d'accord, de rajouter une 16<sup>ème</sup> délibération qui consiste à un soutien au peuple marocain sous forme de subventions à la protection civile et à la Croix Rouge française ».

**Vote :**

**Adopté -> 26**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT -- Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNING – Marie VIDAL MICHEL - Marc RAMUS - Ludivine CORTY - Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE –Alexandra LOTHMAN – Raphael

FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD - Michelle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Richard CAMUS – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA – Clivy RIDE VALADY - Julia NEGRONI représentée par A. LOTHMAN - Arnaud DOT représenté par F. BAUDINO – Patricia LOMBARDO représentée par A. LEMOINE

**Absents non représentés -> 3**

Rachida AMAR – Olivier CROUZIER – Claude ALIMI.

**Monsieur le Maire :** « Nous aurons une 16<sup>ème</sup> délibération puisqu' acceptée à l'unanimité. Comme je le fais habituellement, je vais commencer par vous donner quelques informations.

- Clivy RIDE VALADY me signale qu'elle ne souhaite plus siéger avec Le Beausset en marche. Elle aura évidemment le droit de s'exprimer dans les revues municipales au même titre que les autres élus minoritaires. Je rappelle que l'espace réservé aux élus minoritaires dans la revue municipale reste à 3 pages.
- Gens du voyage  
La saison où des groupes de gens du voyage passent par Le Beausset touchent à sa fin. J'ai le plaisir de constater qu'aucun site public, notamment les stades, n'ont été investis ni des propriétés privées comme il y a 2 ans. L'agglomération Sud Sainte Baume va organiser une étude sur l'aménagement de ce terrain. Elle sera vraisemblablement confiée à ID 83.  
Une nouvelle demande de l'État dans le cadre de la loi Egalité et Citoyenneté de 2017 consiste à créer au Beausset 3 terrains familiaux locatifs destinés à accueillir des familles de gens du voyage désirant se sédentariser. Ces terrains devraient se situer en zone constructible et seraient gérés par l'EPCI. Le Beausset, qui a déjà fait un effort conséquent d'accueil, n'a apparemment pas les moyens pour répondre à une telle demande. La demande au niveau de l'Agglo était de 10 terrains, dont 3 au Beausset. Nous ne voyons pas comment nous pourrions satisfaire cette demande.
- Nouvelle tarification de l'eau  
Le tarif de l'eau va augmenter comme beaucoup de choses. La distribution de l'eau est une compétence obligatoire des intercommunalités depuis le 1 janvier 2020. Sud sainte baume a opéré le transfert au 01 janvier 2019. Les budgets des services publics à caractère industriel et commercial exploités en régie, affermés ou concédés, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses. Une partie des recettes du budget de l'eau potable est alimentée par la perception d'une surtaxe auprès des usagers. La surtaxe est déterminée en fonction du niveau de recettes nécessaires pour couvrir les dépenses à prévoir au budget, notamment le financement des investissements dont l'agglo à la charge. La surtaxe permet également à l'agglo d'assumer son rôle d'autorité organisatrice du service public de l'eau potable. L'étude du dernier compte administratif du budget de l'eau potable indique que celui-ci est en situation précaire. En effet, les transferts des budgets de l'eau des communes de l'EPCI en 2019, sans harmonisation des modes de gestion, sans augmentation des tarifs, sans un transfert complet des biens et des excédents avec un recours à l'emprunt important, a progressivement fragilisé le budget annexe de l'eau.  
Par ailleurs, le contexte inflationniste que connaît la France impacte également le budget annexe de l'eau avec une augmentation significative des prix en matière de fluide mais également de travaux et l'augmentation des taux d'intérêt des emprunts. L'étude du dernier compte administratif indique un effet ciseaux dangereux pour l'équilibre budgétaire avec une forte dégradation des différents indicateurs budgétaires, que soit la capacité d'autofinancement, la capacité de désendettement. Il est important de rappeler également que la Communauté n'a jamais augmenté le tarif de sa surtaxe depuis sa prise de compétence et que les derniers tarifs du Beausset datent de 2016. La projection du budget 2024 fait apparaître que le budget ne s'équilibre pas en fonctionnement et ne permet pas de faire de virement à la section d'investissement, ce qui est révélateur de la mauvaise santé de ce budget, le virement conduisant notamment à la participation à l'amortissement du capital, de la dette et au financement de nouveaux investissements.  
En conséquence, il est nécessaire d'envisager une progression régulière et maîtrisée du prix de l'eau. Je dois dire que dans les commissions qui ont travaillé, nous sommes beaucoup intervenus pour demander un lissage dans le temps afin de garantir l'équité entre les habitants du territoire et la transparence de la gestion du budget de l'eau.

L'application d'une comptabilité analytique doit permettre de se prémunir contre d'éventuels déséquilibres entre communes.

Dans cette perspective, le pacte financier fiscal en cours d'élaboration sera l'occasion de définir la politique communautaire sur cette question en intégrant une part de solidarité en sus des strictes enveloppes individuelles communales. Cela permettra un apaisement sur les choix d'investissements à opérer au regard des schémas directeurs en cours de finalisation. Le groupe de travail technique dont je parlais, qui s'est réuni le 30 mars, le 10 mai, le 30 août et dont les conclusions ont été proposées au Bureau Communautaire du 11 septembre, a élaboré une stratégie tarifaire d'évolution sur 4 ans. Cette stratégie a été proposée au Conseil Communautaire et je dois remercier les Conseillers Communautaires qui, de toutes tendances, ont voté à l'unanimité ce plan.

Afin d'harmoniser les tarifs de la surtaxe intercommunale, les tarifs seront augmentés pour les communes de Sanary sur mer, Bandol, le Castellet, la Cadière, Signes et le Beausset afin de maintenir l'équilibre et d'effectuer l'effort d'investissement qu'il convient pour poursuivre les travaux de sécurisation de la ressource en eau ainsi que les travaux de renouvellement des conduites d'adduction d'eau potable. La démarche d'harmonisation des structures tarifaires sera poursuivie jusqu'en 2027, en intégrant les négociations à venir des différentes délégations de service public, permettant à terme un tarif uniformisé de la surtaxe sur l'ensemble du territoire.

Pour l'exercice 2024, les communes d'Evenos et de Saint Cyr sur Mer qui sont au-dessus du tarif cible pour 2027 ont accepté de ne pas baisser leurs tarifs la 1<sup>ère</sup> année de manière à limiter l'augmentation pour les usagers des communes concernées.

Je peux déjà vous donner la part fixe semestrielle ; on parle en HT qui passe de 12,70 € à 14.122 €. La tranche 1 semestrielle de 0 à 30m3 passe de 1,20 € à 1,33 € ; la tranche 2 semestrielle entre 31 et 120 m3 passe de 1,47 € à 1,63 € ; la tranche 3 de 121 à 250 m3 passe de 1,89 € à 2,10 € et enfin la dernière tranche au-dessus de 250 m3 passe de 2,62 € à 2,91 €.

Pour la consommation moyenne d'un ménage, l'Agence de l'eau donne 120 m3 de consommation pour un ménage, ce qui correspond à une augmentation cette année d'un peu moins de 2€ hors taxe par mois mais cela reste une augmentation.

C'était la mauvaise nouvelle mais nouvelle indispensable car le prix de l'eau va augmenter.

- 3 recours gracieux contre le vote du projet de PLU du 7 septembre.

Après consultation auprès de notre cabinet d'avocats, je peux actuellement vous livrer les éléments suivants. Le vote qui a eu lieu le 7 septembre dernier et le vote du projet de PLU, désormais la concertation publique commence et des observations peuvent être présentées sur la procédure et le projet de PLU en cours.

Après analyse de la situation de chacun des conseillers municipaux majoritaires ayant pris part au vote, nous n'avons pas d'éléments qui démontrent que la qualité de Conseiller Municipal « intéressé » puisse être retenue soit parce que la modification n'apporte rien au Conseiller Municipal soit que le Conseiller Municipal en question n'a eu aucune influence sur le projet de PLU. Dans ces conditions, ce projet sera soumis à l'enquête publique menée par un commissaire enquêteur indépendant.

À l'issue, l'État, via la préfecture, donnera son avis sur le projet arrêté selon l'enquête publique et la concertation publique. Le projet pourra être adapté comme il se doit à l'issue du processus.

Aujourd'hui, on ne parle que d'un projet.

Les personnes qui ont déposé des recours vont recevoir un courrier de réception qui indiquera leurs droits.

- Sur Petites Villes de Demain, il se passe beaucoup de choses.

Concernant les activités commerces, j'ai le plaisir de vous faire part de la réussite de l'opération éco-défi qui est une 1<sup>ère</sup> dans le Var. Elle a été menée avec les chambres consulaires et le soutien de la Région et de l'Ademe.

20 commerçants artisans sur 36 ont été labellisés. Le service communication de la mairie a mené également une campagne d'affichage et de soutien au commerce local. Vous avez, je l'espère, vu ces affiches sur nos ronds-points, sur les thèmes « soutenons nos commerces de proximité, achetons local », « Le centre-ville est par là, nos commerçants aussi », « Je soutiens mon commerçant, j'achète local ».

Permettez-moi d'en profiter pour remercier le service Petites Villes de Demain, notre manager commerce et le service communication pour ce travail.

Les chantiers avancent, chacun à sa vitesse.

- Pour Mistral, j'en parlerai dans les questions diverses puisque l'Élan Beaussétan à poser une question sur l'espace Mistral.
- La réfection de l'Église : le lancement de la consultation des entreprises est prévu pour le 4 octobre, la notification du marché le 9 novembre, démarrage des travaux le 11 décembre avec arrêt du chantier durant la trêve des confiseurs pour pas gêner les manifestations qui se passeront à l'Église ou autour de l'Église. La livraison est prévue au premier trimestre 2024.
- Pour l'accessibilité de l'hôtel de ville : Rendu de l'étude avec estimation des coûts de travaux en octobre. C'est beaucoup plus long. On espérait avoir un hôtel de ville accessible en 2023, il le sera en 2024. Il s'agit d'un chantier qui avait été remis, Ad vitam aeternam par nos prédécesseurs, c'est toujours mieux de l'avoir en 2024.
- L'étude pré-opérationnelle OPAH : C'est une opération de rénovation de l'habitat dans le centre ancien, c'est à dire les quartiers autour de l'Église. Il s'agit de réhabiliter des logements de propriétaires occupants, à condition que les ressources soient très faibles bien sûr, et de propriétaires bailleurs qui accepteraient de mettre, pendant 6 ans, leur logement dans le secteur social. Il y a également des copropriétés anciennes qui peuvent faire l'objet d'un processus de rénovation.
- Sur la revitalisation du commerce, j'ai parlé d'éco défi, de la campagne d'affichage et le lundi 23 octobre, nous signerons la Convention « Répar'acteur » avec les partenaires institutionnels qui consiste à donner une 2<sup>ème</sup> vie à de nombreux objets. C'est ce que je pouvais vous dire en introduction. Nous allons passer à l'ordre du jour .

### **1. Adhésion au réseau Micro-Folie et au groupement de commande kit Micro-Folie mobile – annexes 1 et 2 - Rapporteur Bruno VADON**

**Bruno VADON** : « Le réseau Micro-Folie, initié par le ministère de la Culture, est un dispositif visant à démocratiser l'accès à la culture à travers une offre numérique diversifiée et enrichissante.

La Micro-Folie s'articule autour d'un Musée numérique qui présente les collections de 12 établissements culturels nationaux fondateurs.

Plusieurs modules peuvent compléter le Musée numérique : un FabLab, un espace de réalité virtuelle, un espace scénique ou encore des ateliers pédagogiques interactifs.

Je précise que pour pouvoir visiter virtuellement ces musées nationaux et ses collections, le musée numérique est constitué de différents matériels, projecteurs, écrans, tablettes, des casques, table de mixage, etc.

Un « fablab » est un tiers lieu où il y a un partage de savoir mais aussi des petits équipements qui permettent de fabriquer des objets avec des équipements du type IMPRIMERIE 3D, découpes laser, etc.

Ce réseau est déjà présent dans de nombreuses communes à travers la France, offrant ainsi un accès privilégié aux arts et à la culture pour tous les publics. L'adhésion au réseau micro folie est gratuite la première année, puis d'un montant annuel de 1000€ TTC. L'installation d'une micro folie dans la commune permettra de bénéficier d'un outil culturel itinérant et numérique accessible à tous les habitants et favorisera l'accès à la culture, à l'art et au patrimoine.

Je précise que nous avons opté pour un équipement « Micro-Folie mobile », ce qui nous permettra de l'avoir dans un lieu donné (la Maison des Arts) et qui permettra aussi de faire des projections, des animations aux écoles, au collège, à l'EHPAD etc.

Chaque nouveau membre du réseau peut acquérir un kit « Micro-Folie mobile » en adhérant au groupement de commande constitué à cet effet. La commune pourra ainsi bénéficier de tarifs préférentiels tout en simplifiant les procédures administratives.

Lauréat à l'appel à projets « Micro-Folie » Paca 2022, la commune bénéficie d'une subvention pour l'acquisition d'une « Micro-Folie » avec un taux de subvention de 40 %. Le coût total de l'opération est estimé à 54 000€ HT. Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion au réseau « Micro-Folie » et au groupement de commandes kit « Micro-Folie mobile ».

**Monsieur le Maire** : « Qui souhaite intervenir ? »

**Michele SALLES** : « Juste une précision, il s'agit d'un kit mobile. Est-ce que tous les kits sont mobiles ou est-ce que c'est un choix d'avoir un kit mobile ? Tu as parlé d'une installation à la Maison des Arts ; il nous semblait au démarrage que ça avait été déterminé, il y a quelques temps, pour Marius Mari mais comme Marius Mari n'est pas en état, est-ce que ça veut dire que pour l'instant il y aura un lieu dédié à l'intérieur de Marius Mari et sous quelle forme et une fois que Marius Mari sera un jour réhabilité, que ce que ce musée numérique pourra migrer dans Marius Mari ».

**Bruno VADON** : « C'est une bonne remarque car il y a 2 types de « Micro-Folie ». Il y a l'équipement pérenne qui est destiné à être installé à demeure dans un lieu destiné pour cela et attribué à cela. Et il y a le système « Micro-Folie mobile » qui est livré dans des caisses. Donc on peut mettre tous les équipements dans des caisses et ensuite les déplacer, comme je le disais tout à l'heure, éventuellement aux écoles ou à l'ehpad ou ailleurs. Donc on a opté pour ce module-là. Il est vrai qu'au début, on avait envisagé de l'installer à Marius Mari pour créer un espace culturel plus large dans l'environnement de la Maison des Arts. Mais pour l'instant, on va l'installer à la Maison des Arts. Les caisses seront disposées dans la salle de spectacle de la Maison des Arts. C'est là que l'essentiel des projections et des animations pourra se faire dans un 1<sup>er</sup> temps. Le « FabLab » sera, lui, disposé au 2<sup>ème</sup> étage de la Maison des Arts, dans une des petites salles de réunion car cela ne demande pas beaucoup de place et ensuite on verra si plus tard, Marius Mari ou un autre lieu, est adapté, on pourra alors le déplacer et l'installer là ».

**Monsieur le Maire** : « D'autres remarques ? »

**Bruno VADON** : « On vote aujourd'hui car on a une contrainte de temps pour obtenir la subvention ; il faut que l'achat soit fait d'ici la fin 2023. Par contre, on démarrera vraiment l'activité « Micro-Folie » qu'à partir de la rentrée scolaire prochaine en 2024 ».

**Vote :**

**Adopté -> 26**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT -- Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL MICHEL - Marc RAMUS - Ludivine CORTY - Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE –Alexandra LOTHMAN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD - Michelle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Richard CAMUS – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA – Clivy RIDE VALADY - Julia NEGRONI représentée par A. LOTHMAN - Arnaud DOT représenté par F. BAUDINO – Patricia LOMBARDO représentée par A. LEMOINE

**Absents, non représentés -> 3**

Rachida AMAR – Olivier CROUZIER – Claude ALIMY.

## **2. Participation de la commune à l'Appel A Projet ACTEE+ CHENE1 – Rapporteur Hervé THEBAULT**

**Hervé THEBAULT** : « Comme nous en avons déjà parlé pour les écoles, le décret du 23 juillet 2019, qu'on appelle le décret tertiaire, qui est l'application de la loi Elan de 2018, qui place la performance énergétique des bâtiments tertiaires, privés ou publics au centre des enjeux de la transition énergétique des territoires.

En effet, les objectifs de réduction de consommation d'énergie ont fixé dès 2030 une diminution de 40 % des consommations d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> et c'est dans ce cadre-là qu'on a entamé tous les travaux de rénovation énergétique pour les écoles.

D'ailleurs, ce seuil de 1000 m<sup>2</sup> va bientôt être abaissé à 500 m<sup>2</sup> donc quasiment tous les bâtiments municipaux seront concernés par cette réglementation. Dans ce contexte de besoin d'accélération des actions d'efficacité énergétique du patrimoine, des collectivités concernées, le programme ACTEE + faisant suite au succès des précédents programmes, ACTEE 1 et ACTEE 2 dont la commune est lauréate, cet appel à projet a été porté à l'époque par l'agglomération et c'est dans ce cadre-là que l'on a pu réaliser les audits énergétiques de la mairie, du bâtiment Mistral, du complexe sportif avec un taux de

subvention intéressant. Ce programme vise à apporter aux collectivités territoriales un soutien financier en amont des travaux de rénovation énergétique et vous avez l'annexe avec le type de prestations qui sont éligibles à une subvention, qui selon les cas, va de 50 % jusqu'à près de 80 % de cofinancement.

L'appel à projet du fonds CHENE 1 lancé par le programme ACTEE+ est porté par la fédération nationale des collectivités concédantes et régie. Pour nous, c'est le SYMIELEC VAR qui regroupe l'ensemble des communes candidates à cet appel à projet et qui va porter la candidature auprès du fonds CHENE 1 ACTEE +. Cet appel à projet couvre les dépenses à compter de la date de notification du lauréat jusqu'au 31/12/2026.

Il est attendu que les fonds attribués via cet appel à projet génèrent des actions concrètes permettant la réduction de la consommation énergétique avant la fin de l'appel à projet et du programme ou a minima, la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée qui se traduit par le passage des marchés notamment.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la participation de la commune à l'appel à projet ACTEE+ CHENE 1, l'échéance est de 40% en 2030, et c'est effectivement jusqu'en 2026 ce qui correspond à ce qu'on a nous comme objectif, c'est à dire d'arriver dans tous les bâtiments qu'on rénove à 40 % d'économie d'énergie d'ici 2026 soit 4 ans avant l'échéance ».

**Monsieur le Maire** : « Merci. Des questions ? »

**Clivy RIDE VALADY** : « La date, c'est parce qu'il y a un délai, je pense, qu'on passe en délibération. C'est une candidature ».

**Hervé THEBAULT** : « Je ne sais plus la date exacte, mais c'est avant la fin novembre. Il faut que les délibérations passent dans toutes les communes candidates qui adhèrent et se regroupent avec le SYMIELEC ».

**Monsieur le Maire** : « D'autres remarques ? »

#### **Vote :**

#### **Adopté -> 26**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT -- Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNING – Marie VIDAL MICHEL - Marc RAMUS - Ludivine CORTY - Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE –Alexandra LOTHMAN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD - Michelle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Richard CAMUS – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA – Clivy RIDE VALADY -Julia NEGRONI représentée par A. LOTHMAN - Arnaud DOT représenté par F. BAUDINO – Patricia LOMBARDO représentée par A. LEMOINE

#### **Absents, non représentés -> 3**

Rachida AMAR – Olivier CROUZIER – Claude ALIMI

### **3. Décision Modificative n°2 – Budget Commune – annexe - Rapporteur M. le Maire**

**Monsieur le Maire** : « Le point suivant concerne une décision budgétaire modificative. Je vais donc vous expliquer en détail en quoi consistent ces modifications.

Pour la section de fonctionnement, globalement, les dépenses n'augmentent pas et les recettes non plus.

Pour la section d'investissement, dépenses et recettes augmentent de 70 000€.

Explication : Pour les recettes de fonctionnement, on propose des subventions exceptionnelles au rugby et aux souvenirs français et une régularisation pour l'association HARPS. Il y aura tout à l'heure une délibération où vous serez présentés les détails de ces modifications.

En ce qui concerne la section d'investissement, il y aura 70 000€ en plus de recettes qui proviennent d'une subvention de 20 000€ pour « Micro-Folie » dont vous avez voté tout à l'heure l'adhésion et 50 000€ qui est une subvention du Département du Var pour le jardin des Goubelets.

Qu'allons-nous faire de ces 70 000€ supplémentaires? Il y a d'abord l'opération « équipement sportif » qui nécessite 42 000€ supplémentaires qui seront utilisés pour

les travaux de production d'eau chaude pour les vestiaires et à l'installation de banc de touche pour le rugby ; Équipement de saut en hauteur pour l'athlétisme et complément de travaux d'électricité pour des mises en conformité au vestiaire du stade de foot.

Ce sont les dépenses supplémentaires pour 42 000 €. On récupère 100 000€ sur la réduction du programme éclairage public et des travaux de réseau pour le cimetière. Lorsque je dis réduction du programme d'éclairage, on ne réduit pas le projet, mais on a eu le bénéfice d'une subvention du fond vert.

La subvention du Fonds vert était de 80 000€ à peu près. Malheureusement à ce moment-là, le SYMIELEC a baissé sa participation de 40 000€ donc on récupère 40 000,00€ et les 60 000 € restants, représentent des travaux de réseau pour le cimetière où on n'a pas encore totalement identifié ce qui avait à faire puisque, on a eu des caveaux inondés, ce qui n'est pas admissible.

Ensuite, il y a 20 000€ supplémentaires « prévention pour la sécurité » car nous activons notre stratégie de défense contre les feux de forêt. Nous avons rajouté l'étude DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) pour plus 20 000 €.

Ensuite, pour les acquisitions foncières c'est 60 000€ de moins, car on souhaitait acquérir des terrains qui ne pourront pas être acquis en 2023 et il ne restera que des régularisations à l'euro symbolique pour quelques mètres carrés à droite, à gauche. On récupère 60 000€.

Complément de crédit de paiement pour les menuiseries de l'école Gavot : on reviendra en détail tout à l'heure avec plus de 113 000 €.

Un complément pour le jardin des aires où nous refaisons le jardin pour les tous petits et à la demande des futurs utilisateurs, nous avons rajouté un jeu qui était particulièrement demandé, il s'agit d'une cabane pour 11 000 €.

« Micro-Folie » pour 65 000€.

On l'expliquera tout à l'heure, mais nous souhaitons acquérir 6 actions de la Société Publique Locale Méditerranée pour 9 000 €.

Enfin dotations et fonds : nous avons prévu 30 000 € de reversement à l'agglomération sur la taxe d'aménagement mais cela ne se fera qu'à partir de 2024 ; nous récupérerons donc ces 30 000€.

Ce qui fait des dépenses supplémentaires de 70 000€ entièrement comblé par la subvention micro folies et la subvention du département pour la réorganisation des Goubelets.

Est-ce que vous avez des questions? Je vous ai assommé de chiffres mais vous avez le tableau détaillé dans la note de synthèse.

#### **Vote :**

##### **Adopté -> 20**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT -- Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNING – Marie VIDAL MICHEL - Marc RAMUS - Ludivine CORTY - Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMAN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD– Clivy RIDE VALADY - Julia NEGRONI représentée par A. LOTHMAN - Arnaud DOT représenté par F. BAUDINO – Patricia LOMBARDO représentée par A. LEMOINE

##### **Abstentions -> 6**

Michelle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Richard CAMUS – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA

##### **Absents, non représentés -> 3**

Rachida AMAR – Olivier CROUZIER – Claude ALIMY.

#### **4. Adhésion à la SPLM – Désignation d'un administrateur – annexe**

**Danielle SERRES** : « Bonjour, la Société Publique Locale Méditerranée – SPLM- a été saisie par courrier du 17 juillet 2023 afin de vérifier la possibilité pour la commune du Beausset d'y adhérer. Une réponse favorable nous a été adressée et par conséquent, nous souhaitons entamer les démarches nécessaires à cette adhésion.

Les projets urbains, engagés par la commune du Beausset, nécessitent le recours à un aménageur confirmé, notamment pour le développement de la zone dite Pignet.

Le capital de la SPLM est de 900 000€ prenant la forme de 600 actions à la valeur nominale de 1 500 €. Ces actions et les 18 sièges au sein du Conseil d'Administration de la SPLM se répartissent actuellement comme vous avez pu le voir dans le tableau entre les collectivités de La Valette, du Var, de Signes, de Toulon, de Calvi, de Hyères les palmiers, de Lucciana, de Pierrefeu du Var et d'Évenos pour un total de 900 000 € et 600 actions.

Dans le but de faciliter notre adhésion, la commune de La Valette du Var propose de nous céder 6 actions (la commune de La Valette du Var en possède 390) représentant 1 % du capital social, soit 9 000€ ainsi qu'un poste d'administrateur afin de siéger au sein du Conseil d'Administration de la SPLM.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter l'adhésion de la commune du Beausset à la SPLM par le rachat de 6 actions à la commune de La Valette du Var, d'autoriser la commune de La Valette du Var à procéder aux formalités de cession de ses actions au bénéfice de la commune du Beausset pour un montant de 9 000 € en application des articles 13 et 14 des statuts de la SPLM, de désigner un représentant de la commune du BEAUSSET, le Maire, au Conseil d'Administration et aux assemblées générales de la SPLM, d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions à signer tout acte, statut, ordre de mouvement ou tout document tendant à rendre effective cette décision ».

**Monsieur le Maire :** « Des questions ? »

**Clivy RIDE VALADY :** « C'est très rare que j'émette des objections de cet ordre-là depuis que je suis Conseillère Municipale (2012). Mme SERRES l'a justement fait remarquer mais ce sont des Conseillers Municipaux sur certaines de ces communes qui m'ont alerté.

C'est très difficile parce qu'il ne faut pas aller dans de la diffamation ou sur de la dénonciation, etc... mais quand même. Je tiens à votre disposition, Monsieur le Maire, tout un dossier « presse » sur l'organisation, le système d'organisation de la SPLM où il y a quand même beaucoup de choses.

Ça commence par France Bleu en avril, BFMTV, Var matin, la PQR, etc... qui pose question sur l'organisation et le fonctionnement.

Je suis un petit peu profane en la matière. Néanmoins, j'écoute un peu mes aînés et j'ai de la déférence pour eux. L'ensemble de ces Conseillers Municipaux, sur tout le territoire, et ce que Madame SERRES a pu poser, moi ça m'inquiète. Vous pouvez dire que ce ne sont que 6 actions, en plus de la nomination d'un administrateur. A un moment donné ces plaintes réelles ou pas, supposées ou fantasmées ou pas, arrivent à terme et faire entrer la commune dans ce système-là, moi m'inquiète ».

**Monsieur le Maire :** « Merci. Nous avons eu effectivement écho des incidents que tu évoques. Depuis, la direction de la SPLM a changé et nous n'avons eu que des retours positifs et les derniers aménagements réalisés par la SPLM nous semblent particulièrement intéressants. D'ailleurs, nos communes voisines Signes et Evenos, qui s'étaient aussi posées ce genre de questions, ont décidé d'adhérer.

**Clivy RIDE VALADY :** « Et quel sera l'administrateur? Comment vous allez voter? »

**Monsieur le Maire :** « L'administrateur proposé, c'est moi, c'est le Maire ».

**Danielle SERRES :** « C'est ce que j'ai dit ».

**Clivy RIDE VALADY :** « Excusez-moi, j'ai dû avoir un court moment d'absence ».

**Monsieur le Maire :** « D'autres questions ? »

**Vote :**

**Adopté -> 19**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT -- Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNING – Marie VIDAL MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO –Alain LEMOINE –Alexandra



LOTHMAN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD – Julia NEGRONI représentée par A. LOTHMAN - Arnaud DOT représenté par F. BAUDINO.

**Contre -> 7**

Michelle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Richard CAMUS – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA – Clivy RIDE VALADY.

**Absents, non représentés -> 3**

Rachida AMAR – Olivier CROUZIER – Claude ALIMY.

**5. Révision autorisation de programmes/crédits de paiements : transition énergétique des bâtiments scolaires – Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire** : « Le point suivant concerne la transition énergétique des bâtiments scolaires et vous savez qu'on a voté une APCP (Autorisation de Programme à Crédit de Paiement).

Nous avons eu un feuilleton avec notre demande de subvention régionale qui nous a été refusé au motif que nous n'avions pas assez de logements sociaux, ce que je trouve assez curieux dans la mesure où les économies d'énergie, la rénovation énergétique, semble être une cause nationale.

On s'est retourné vers l'Europe et pour essayer de retomber sur nos pieds, on était obligé de faire des travaux beaucoup plus importants qu'on avait conditionné à l'obtention d'une subvention européenne d'un peu plus de 500 000 €. Il se trouve que Hervé THEBAULT l'expliquera, nous n'avons pas obtenu cette subvention européenne donc nous réduisons la « voilure » et nous allons vers un montant de 1 400 000 € et c'est là-dessus que je vais vous demander de bien vouloir voter.

Ces 1 400 000 € seront financés par la DETR (la part de l'État départemental pour 253 442 € et un financement, autofinancement et emprunt de la commune de 1 146 558 €.

Hervé, pourrais-tu expliquer pourquoi nous avons été retoqués par l'Europe? Il y avait des conditions supplémentaires que nous n'avons pas voulu effectuer? »

**Hervé THEBAULT** : « Je pense que l'on avait un dossier tout à fait solide et tout à fait pertinent qui aurait dû être accepté par le FEDER. Le refus s'est porté sur un point particulier de critères d'inéligibilité qui m'a semblé un peu tiré par les cheveux.

On a d'ailleurs fait un recours gracieux de cette décision. On attend la décision ; peut-être que finalement il va falloir revoter. Ce qui est sûr, c'est qu'on aurait pu s'éviter la délibération précédente puisque le Conseil Municipal a donné possibilité au Maire de signer toute demande de convention mais la région et le FEDER demandaient une délibération particulière pour ces subventions donc celle d'avril dernier et on est obligé de faire une délibération.

Ce qui était intéressant c'est que pour rentrer dans les critères d'attribution du FEDER, il fallait faire des travaux plus conséquents pour obtenir non pas 40 % d'économie d'énergie, mais 60 % d'économie d'énergie et sauter donc 2 classes énergétiques, ce qui impliquait effectivement des travaux beaucoup plus lourds mais vu la subvention de 560 000€ qui était attendue, on était quand même gagnant et en plus on avait un résultat beaucoup plus performant.

On arrive à un montant plus élevé que le montant initial car d'une part, l'estimation initiale de 2022 était basée sur l'audit énergétique de fin 2021 et il y a eu l'inflation sur les coûts. On a consulté des entreprises, d'ailleurs en 2023 peu d'entreprises ont répondu à l'appel à candidature, ce qui montre qu'on était un peu juste sur les estimations et on a été obligé de négocier directement avec les entreprises pour ne pas être infructueux mais surtout, on a pris en considération le fait qu'il fallait des travaux supplémentaires pour améliorer le confort d'été. C'est quelque chose qui devient important, même si les écoles sont fermées pendant l'été.

En fait, cette année l'occupation était jusqu'au 8 juillet et encore en septembre dans certaines classes justement, qui n'avaient pas fait l'objet de travaux, on avait plus de 30° sur une grande partie du mois de septembre.

Et si on ne veut pas utiliser la climatisation généralisée, les solutions techniques sont pas faciles et elles sont un peu plus coûteuses. Voilà ce qui a fait un peu dériver le coût des travaux ».

**Monsieur le Maire** : « Si tu permets, tu peux préciser qu'avec ces travaux on a gagné 4 ° sans climatisation ».

**Hervé THEBAULT** : « C'est quand même intéressant. 4 ° c'est la différence.

On va, et cela fera l'objet d'une prochaine libération, demander par l'intermédiaire du SYMIELEC la récupération des certificats d'économie d'énergie. Tous ces travaux sont éligibles à des certificats d'économie d'énergie et cela devrait permettre de récupérer entre 10 et 15 % du montant des travaux sous forme de certificats d'économie d'énergie. Nous allons également insister sur le fait que l'on mette en place avec tous les occupants de ces bâtiments un travail important sur les écogestes et sur le fait que beaucoup de ces gestes peuvent permettre d'économiser jusqu'à 10 % de la facture.

On fait des économies, on fait des travaux supplémentaires, mais en même temps, vu l'évolution des tarifs de l'énergie, toute la performance énergétique supplémentaire est bienvenue et réduira d'autant la facture énergétique ».

**Monsieur le Maire** : « Des remarques, des questions ? »

**Clivy RIDE VALADY** : « Du coup, Monsieur THEBAULT, vous parlez beaucoup d'écogeste, mais c'est principalement par rapport aux écoles, c'est ça ? »

C'est quoi les écogestes? Parce que j'ai quelques enfants dans ces écoles ».

Je disais qu'effectivement les 4 °, ils n'étaient pas forcément ressentis, c'est comme à la montagne en fait. C'est ce que je voulais vous dire par rapport au fait que vous aviez gagné 4 ° dans les classes. On a peut-être des enfants râleurs Monsieur Thébault mais ça ne s'est pas vu forcément. Pour avoir demandé et avoir eu et je vous remercie encore, la climatisation certes généralisée sur la crèche, par rapport au code et aux lois où effectivement entre l'amplitude thermique extérieure et l'amplitude thermique intérieure, il fallait quand même 8 ° de différence. Dans les classes il a fait chaud cet été même avec 4 ° de gagné.

**Hervé THEBAULT** : « Alors on n'a pas gagné 4° partout ; on a gagné 4° dans les classes qui ont été rénovées ».

**Clivy RIDE VALADY** : « C'est un début vous me direz, je suis d'accord avec vous et 2<sup>ème</sup> chose, vous dites que vous avez fait un recours gracieux mais effectivement vous avez aussi la possibilité ou avez-vous eu la possibilité d'interpeller l'eurodéputé qui est proche de chez nous justement et qui porte aussi ces valeurs-là Madame BRUNET? »

**Hervé THEBAULT** : « On a essayé d'activer tous les leviers qu'on pouvait »

**Monsieur le Maire** : « Nous avons alerté la Région. On a envoyé le courrier à la Région et c'est la Région qui instruit le FEDER et ensuite le FEDER contrôle que la région a fait évidemment son travail. Mais nous n'avons aucun contact avec l'Europe. C'est la règle ».

**Clivy RIDE VALADY** : « C'est pour ça que je dis que dans le cadre du réseautage, effectivement, vous avez une eurodéputée qui est présente, peu importe la couleur politique. Dans ce type d'action qui est effectivement pour le bien collectif et le bien commun, et là c'était en direction des enfants, je pense qu'effectivement elle pourrait vous aider dans le cadre de l'Assemblée ».

**Hervé THEBAULT** : « Non le FEDER, les fonds européens structurels définissent des critères et donnent des enveloppes aux régions. Mais après c'est la région qui rédige l'appel à projet, comme elle l'entend, en vérifiant que ça correspond aux règles européennes, mais c'est la région qui instruit avec les critères qu'elle a fixés dans l'appel à projet et il se trouve que certains critères sont assez étonnants et vraiment tirés par les cheveux en termes d'inéligibilité. Cet appel à projet n'est pas européen, ce sont des fonds européens mais c'est chaque région qui fait son appel à projet donc qui a une enveloppe européenne ».

**Monsieur le Maire** : « D'autres questions ? »

**Richard CAMUS** : « Je voudrai savoir combien la commune va emprunter et à quel taux et sur combien d'années par rapport à tous ces projets ? »

**Monsieur le Maire** : « Alors comme vous le savez, on n'emprunte pas sur un projet particulier. Si vous regardez, je l'espère, le budget 2023, nous allons emprunter un maximum de 600 000 € et nous sommes en train de négocier les meilleurs taux possibles, mais je ne vous cache pas que l'on n'aura pas eu l'excellent taux de 2022 où nous avons réussi à négocier avant le déclenchement de la guerre en Ukraine et nous avons eu un taux de 0,9 % sur 30 ans. Là on oublie.  
Est ce qu'il y a d'autres questions? »

**Vote :**

**Adopté -> 20**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT -- Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL MICHEL - Marc RAMUS - Ludivine CORTY - Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO -Alain LEMOINE –Alexandra LOTHMAN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD - Clivy RIDE VALADY - Julia NEGRONI représentée par A. LOTHMAN - Arnaud DOT représenté par F. BAUDINO.

**Abstentions : -> 6**

Michelle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Richard CAMUS – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA –

**Absents, non représentés -> 3**

Rachida AMAR – Olivier CROUZIER – Claude ALIMI.

## **6. Ouverture de programme d'investissement 2023-05 « Micro-Folie » – Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire** : « J'en ai parlé tout à l'heure. Il est financé dans le cadre de la décision budgétaire modificative.  
Je vous demande d'approuver le crédit à cet effet de 65 000 €.  
Des questions ? »

**Vote :**

**Adopté -> 26**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT -- Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL MICHEL - Marc RAMUS - Ludivine CORTY - Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO -Alain LEMOINE –Alexandra LOTHMAN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD - Michelle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Richard CAMUS – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA – Clivy RIDE VALADY -Julia NEGRONI représentée par A. LOTHMAN - Arnaud DOT représenté par F. BAUDINO –

**Absents, non représentés -> 3**

Rachida AMAR – Olivier CROUZIER – Claude ALIMI.

## **7. Subventions aux associations – Rapporteur Bruno VADON**

**Bruno VADON** : « Il est proposé au Conseil Municipal dans le cadre de l'inscription à la décision modificative n°2, d'approuver l'attribution des subventions aux associations pour un crédit inscrit au compte 6574 de 5 400 et d'autoriser M. le Maire à ordonnancer ses subventions.

Vous avez dans le tableau qui suit dans la 2<sup>ème</sup> colonne, les 3 éléments concernés.

Il y a d'abord une petite régularisation par rapport à HARPS sur un concert qui n'a pas eu lieu. Ensuite, il y a un soutien à l'avenir du Souvenir Français, pour l'organisation du séjour de 2 classes de l'école Gavot à Paris, qui visiteront le mémorial de la Shoah et l'Arc de Triomphe.

Puis un soutien au club de rugby, en partie pour coorganiser la diffusion des matchs de la Coupe du rugby, si on arrive en demie et en finale, et puis aussi en complément pour une action « en voiture Simone » qui est un système de navette. Il mettrait à disposition

leur minibus pour le système de navette en particulier les seniors ou les gens qui ne pourraient pas se déplacer de l'extérieur des quartiers périphériques vers le village ; on commencerait au début, pour les vendredis, les jours de marché ».

**Monsieur le Maire** : « Des remarques ».

Alexandra LOTHMANN, qui a le pouvoir de Julia NEGRONI et qui sont impliquées dans la vie du club de rugby par leurs familles proches ou par leurs activités, ne participeront pas au vote ».

**Vote :**

**Adopté -> 24**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT -- Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL MICHEL - Marc RAMUS - Ludivine CORTY - Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD - Michelle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Richard CAMUS – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA – Clivy RIDE VALADY – Arnaud DOT représenté par F. BAUDINO

**Absents, non représentés -> 3**

Rachida AMAR – Olivier CROUZIER – Claude ALIMY.

**Ne participent pas au vote -> 2**

A. LOTHMAN - Julia NEGRONI représentée par A. LOTHMAN

## **8. Fonds de concours Symielec – travaux d'économie d'énergie Eclairage Public – Rapporteur Hervé THEBAULT**

**Hervé THEBAULT** : « Par délibérations du 7 septembre 2022, 13 Décembre et 13 avril 2023, le Conseil municipal avait approuvé la réalisation de travaux d'économie d'énergie, d'éclairage public de la commune. Il s'agissait de ce qu'on appelle le relamping, c'est à dire changer les éclairages traditionnels par des LED sur tous les points lumineux de la commune.

Le montant total cumulé des travaux était de 298 000 € TTC. Le financement était le suivant :

- Subvention du SYMIELEC : 99 333 €
- Participation de la commune : 198 666 €

Par courrier du 18/09/2023, le Directeur du SYMIELEC nous informe de l'attribution d'une subvention de l'État dans le cadre du Fonds vert et nous demande de bien vouloir abroger les délibérations précédentes et d'adopter le nouveau plan de financement.

Le montant de l'opération est maintenant de 308 324 € TTC avec une subvention du Fonds vert de 97 636 €, une subvention du SYMIELEC de 97 000 € (c'est ce qu'a expliqué Monsieur le Maire, le SYMIELEC a baissé sa participation) et donc la participation de la commune du Beausset est de 159 301 €.

Conformément à l'article L. 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SYMIELEC Var peuvent faire l'objet de la mise en place d'un fond de concours sous réserve de délibérations concordantes des 2 collectivités concernées, dans la limite de 75 % du coût HT de l'opération, subventionnée et participation déduite. La participation de la commune comprend 80 935 € de fonds de concours, c'est une avance sur les travaux qui est inscrit au budget de la commune pour 2023 en section d'investissement, amortissable sur 15 ans et le solde de la participation communale est 78 365 € qui sera versé au vu d'un état justificatif des recettes et des dépenses définitivement arrêtées.

Un acompte de 50 % du Fonds de concours pourrait être versé à la notification de l'ordre de service. Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 sous l'opération 2020-03 ».

**Monsieur le Maire** : « C'est ce qu'on expliquait tout à l'heure. Contents d'avoir un fonds vert de 80 000,00 € mais le SYMIELEC a réduit sa participation de 40 000 € ».

**Hervé THEBAULT** : « Juste un petit point sur ce que donne, en termes d'économie d'énergie, cette opération de relamping en 2022 et 2023 (en plus de l'arrêt de l'éclairage public pendant la nuit).

Si on compare les données de consommation d'électricité de janvier à août 2022 avec celles de janvier à août 2023, on a une baisse de la consommation électrique de près de 40 % et malheureusement, comme le coup, l'énergie électrique a augmenté de 30 % on gagne encore 10 % sur la facture, mais on a quand même 40 % d'économie d'énergie et ça va continuer avec la fin de l'opération de relamping sur la dernière tranche et aussi une extension de la période d'extinction nocturne de l'éclairage public. Cette opération valait le coup ».

**Monsieur le Maire** : « Tu fais bien de le rappeler. Des questions ? »

**Vote :**

**Adopté -> 26**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT -- Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL MICHEL - Marc RAMUS - Ludivine CORTY - Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO -Alain LEMOINE –Alexandra LOTHMAN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD - Michelle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Richard CAMUS – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA – Clivy RIDE VALADY –. Julia NEGRONI représentée par A. LOTHMAN - Arnaud DOT représenté par F. BAUDINO

**Absents, non représentés -> 3**

Rachida AMAR – Olivier CROUZIER – Claude ALIMI.

### **9. Groupement de commande SYMIELEC marché électricité : avenant n°3 à la convention constitutive de groupement de commandes d'achat d'électricité (Annexe I) - Rapporteur Hervé THEBAULT**

**Monsieur le Maire** : « Le point suivant concerne toujours le SYMIELEC et l'électricité. Nous souhaitons évidemment participer à un appel d'offre commun sur le prix d'électricité ».

**Hervé THEBAULT** : « Le prochain accord-cadre de fourniture d'électricité lancé sous la coordination du SYMIELEC VAR est prévu pour le 1 janvier 2025 pour une durée de 3 ans (de 2025 à 2027).

Pour préparer sa mise en place, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'avenant n° 3 destiné à intégrer dans le groupement de commandes du département du Var et d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive de groupements de commandes d'achat d'électricité destiné à définir les modalités de fonctionnement du groupement de commande qui prendra effet à compter du prochain accord-cadre tel qu'annexé.

C'est une bonne nouvelle que le Département du Var rentre dans le groupement de commande du SYMIELEC. Ça élargit encore l'assise de ce groupement de commandes et on espère que du coup le SYMIELEC va pouvoir négocier des tarifs d'électricité encore plus avantageux. A mon avis, il ne faut pas se faire trop d'illusions. Le tarif d'électricité ne va pas baisser malgré ça ».

**Monsieur le Maire** : « Des questions ? »

**Vote :**

**Adopté -> 26**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT — Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL MICHEL - Marc RAMUS - Ludivine CORTY - Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO -Alain LEMOINE –Alexandra LOTHMAN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD - Michelle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Richard CAMUS – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA – Clivy RIDE VALADY –. Julia NEGRONI représentée par A. LOTHMAN - Arnaud DOT représenté par F. BAUDINO

**Absents, non représentés -> 3**

Rachida AMAR – Olivier CROUZIER – Claude ALIMI.

**10. Valorisation des travaux d'économies d'énergie – Convention d'habilitation pour le dépôt en groupement de certificats d'économies d'énergie (CEE) – Convention à intervenir entre la commune du Beausset et Symielec Var – annexe - Rapporteur Hervé THEBAULT**

**Hervé THEBAULT :** « Dans le cas de la stratégie de réduction de la consommation d'énergie et de son souhait d'accompagner au quotidien les collectivités de son territoire, le SYMIELEC VAR a contracté un partenariat avec la compagnie des économies d'énergie, la CZE pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par les travaux d'efficacité énergétique. Les CEE sont une aide financière cumulable avec d'autres subventions, sans seuil de plafond. Ils correspondent à la valorisation des travaux d'économie d'énergie en transformant les énergies potentiellement engendrées en kilowatt heure cumac puis en euros. D'autre part, ils permettent de valoriser un grand nombre de travaux visant à réduire les consommations énergétiques, le remplacement des menuiseries, l'isolation des murs, des combles, des toitures et également des planchers, l'éclairage public, la VMC, les chaudières, la régulation etc.

Ce dispositif constitue l'un des instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique créé à la base en 2006. Il repose sur une obligation de réalisation d'économie d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie. Ceux-ci doivent ainsi promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie tels que les collectivités.

Il est précisé que ce dispositif d'aide financière permet ainsi à la collectivité de récupérer jusqu'à 15 % de la facture sur les travaux réalisés par un professionnel ou en interne. Il est cependant nécessaire de respecter certains critères techniques pour la réalisation des travaux. Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de regroupement ci-annexée qui permettra ainsi à la commune de bénéficier de l'accompagnement de la Compagnie des Economies d'Energie et du syndicat SYMIELEC. Le travail du SYMIELEC, qui va être effectivement rétribué à hauteur de 10 % des CEE récupérés, est donc d'analyser les travaux, estimer les CEE à obtenir, mettre en œuvre les comptes réglementaires nécessaires sur les travaux réalisés, monter les dossiers de demande de CEE et de les suivre jusqu'à leur validation par le pôle national des CEE. Ce n'est pas très compliqué mais c'est quand même beaucoup de travail d'arriver à valoriser ces CEE. Il est précisé que celle-ci prend effet à compter de sa signature et concerne tous les dossiers susceptibles d'être instruits, quelle que soit leur date de réalisation. On va pouvoir récupérer des CEE sur les travaux déjà réalisés ».

**Monsieur le Maire :** « Donc, en particulier les écoles. Des questions, des remarques ? »

**Vote :**

**Adopté -> 26**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT -- Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL MICHEL - Marc RAMUS - Ludivine CORTY - Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE –Alexandra LOTHMAN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD - Michelle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Richard CAMUS – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA – Clivy RIDE VALADY. Julia NEGRONI représentée par A. LOTHMAN - Arnaud DOT représenté par F. BAUDINO

**Absents, non représentés -> 3**

Rachida AMAR – Olivier CROUZIER – Claude ALIMI.

**11. Contrat de Mixité Sociale (CMS) – annexe – Rapporteur Laurent CAULET**

**Monsieur le Maire :** « Je rappelle que sur les 9 communes de Sud Sainte Baume, 6 communes ont plus de 3 500 habitants. Il s'agit des 3 communes littorales, Bandol, Saint Cyr et Sanary et des communes dites du haut pays, la Cadière, le Castelet et le Beausset.

Sur ces 6 communes, 6 ont décidé de souscrire à un contrat de mixité sociale ; le Castellet l'a déjà voté. L'ensemble de ces contrats seront votés avant la fin de l'année pour être soumis au Conseil d'Agglomération de Sud Sainte Baume qui a la compétence habitat.

**Laurent CAULET** : « Le contrat de mixité sociale est un dispositif contractuel liant l'État et les communes carencées au logement locatif sociaux au regard des dispositions de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain, qui ont été redéfinis dans le cadre de la loi 3DS. Il lie aussi les EPCI, pour nous, l'agglo Sud Sainte Baume dans le cadre de leur PLH qui est en cours de préparation au sein de l'agglo.

Le Conseil Municipal du 11 avril 2017 avait voté un contrat de mixité sociale qui n'a jamais été signé par le Maire d'alors. Pourquoi l'a-t-il fait voter? La question reste sans réponse. Il avait pourtant déclaré à l'époque « ce sont les Beaussétans qui paient la pénalité en attendant. Si nous ne signons pas ce contrat, l'État gèrera lui seul la construction des logements sociaux. L'enjeu est très important. C'est un accord passé avec le préfet pour que les Beaussétans aient la priorité sur les logements. Nous nous sommes battus pour que les Beaussétans puissent habiter dans des logements pas chers, mais décents ».

La question reste posée. La loi SRU avait fixé l'année 2025 comme limite pour atteindre l'objectif d'abord de 20 % puis de 25 % dans les zones tendues de logements sociaux. Beaucoup de communes, dont la nôtre, ont mis une quinzaine d'années à comprendre qu'il fallait la respecter. L'objectif était, à ce moment-là, de moins en moins tenable. Sur les 20 premières années de la loi SRU, je rappelle que nous avons autorisé 1500 nouvelles résidences principales et fait passer notre déficit en logements sociaux de 750 à 916. Le mode de calcul de l'obligation triennale était simple ; on prenait le nombre de logements sociaux manquants et on divisait par le nombre de périodes triennales restant à couvrir jusqu'à 2025. Donc pour la période actuelle, on divisait par 2 et pour la prochaine qui était 2023 -2025, on divisait par 1 c'est à dire qu'il fallait réaliser la totalité des logements manquants en 3 ans. Aujourd'hui, le mode de calcul est différent. L'obligation triennale est égale au tiers du nombre de logements sociaux manquants. En supposant qu'on construise très majoritairement des logements sociaux, cette obligation se réduit mécaniquement d'elle même de période triennale en période triennale. Notre obligation pour 2020-2022, période triennale dont nous sortons, était de 454 logements sociaux, soit 151 par an. 454 était la moitié des 908 qui nous manquait. Avec le nouveau mode de calcul, notre obligation pour 2023-2025 est ainsi de 278 logements sociaux, soit 93 par an.

Le fait de se lancer dans un contrat de mixité sociale nous a permis de réduire cette obligation du tiers au quart du nombre de logements sociaux manquants. Notre obligation passe ainsi de 278 à 211 logements sociaux pour la période 2023-2025 soit 70 logements sociaux par an.

Ici réside l'intérêt quantitatif du contrat de mixité sociale.

L'autre intérêt est de conforter un travail coordonné avec les services de l'État qui seront davantage en mesure d'évaluer notre volonté de combler la carence et les obstacles que nous rencontrons.

En conséquence, la commune s'engage, en préalable, à mener une action pédagogique pour suivre les campagnes d'information et de sensibilisation auprès des administrés. Nous l'avons entamé en 2020 et ces campagnes sont destinées à améliorer l'acceptabilité des logements sociaux par les Beaussétans dont nous voyons très bien qu'effectivement, ponctuellement et à chaque fois ça pose problème et qu'il faut expliquer et réexpliquer encore.

En ce qui concerne les actions foncières, nous nous engageons à réaliser une étude d'identification de nouveaux fonciers mobilisables pour la production de logements sociaux, a signé une convention d'intervention foncière avec l'EPF pour l'acquisition et la maîtrise de la zone AU de Pignet, poursuivre la veille foncière en partenariat avec l'EPF PACA, identifier des sites permettant de répondre à des critères de localisation, d'économie d'espace et de limitation de l'artificialisation des sols (le Zan).

En cas d'arrêté de carence SRU pris à l'encontre de la commune, à la réception des DIA, la Commune doit signaler à la DDTM les fonciers qui pourraient donner lieu à une opération de logements sociaux. En matière d'urbanisme et d'aménagement, la Commune doit suivre la révision du PLU en favorisant la production de logements sociaux, dont nous avons parlé la dernière fois, limiter les constructions nouvelles sans

logements sociaux, poursuivre le renouvellement urbain dans les zones pavillonnaires les plus proches du centre ; Généraliser la mixité sociale par l'imposition de pourcentage minimum dans la plupart des opérations ; Privilégier les opérations à taux élevé de logements sociaux de taille modeste (20 à 25 logements) pour éviter un accroissement démographique trop important, diversifier les offres de type de logements sociaux (pour le secteur Pignet par exemple, en complément des logements sociaux purs, les PLAI et les PLUS, une résidence senior, des logements étudiants saisonniers, des BRS etc.

Sur le secteur Maran, dominante avec équipements sportifs avec une réserve pour un éventuel lycée, procéder à une sorte de persillage de petites unités sociales avec un total de l'ordre de 100 à 120 logements ; Mettre en œuvre un outil d'intervention facilitant la production de logements sociaux qui seront proposés suite à l'étude opérationnelle OPAH PIG dont nous avons déjà parlé et dont nous reparlerons. Financement et programmation : nous nous engageons, mais nous le faisons déjà, à participer financièrement à la réalisation de projet de logements sociaux par le biais de toutes les dépenses du prélèvement annuel SRU et à garantir les emprunts des bailleurs sociaux. De son côté, la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume s'engage donc à mettre en œuvre la conférence intercommunale du logement (le CIL) instance de gouvernance partenariale stratégique et opérationnelle en matière de politique d'attribution et elle s'engage à mettre en œuvre l'élaboration du nouveau PLH.

Dans ces conditions, l'Etat revoit à la baisse des objectifs quantitatifs. On passe de 33 à 25 % d'obligations et l'Etat maintient son obligation d'objectifs qualitatifs en disant qu'il faudra toujours construire au moins 30 % de PLAI et au plus 20 % de PLS ou assimilés soit un objectif de rattrapage d'au moins 64 logements PLAI et un maximum de 43 logements PLS ou assimilés par période.

Je vais maintenant lire la délibération elle-même.

Il est rappelé au Conseil municipal que la loi numéro 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS vise à supprimer l'échéance 2025 prévue à l'article 55 de la loi SRU pour atteindre le taux légal de 25 % des résidences principales affectées à du logement social notamment. En application de l'article L 302-8 du code de la construction et de l'habitation, le nouvel objectif de réalisation par période triennale est fixé à 33 % du nombre de logements sociaux à réaliser pour atteindre le taux susmentionné. Par ailleurs, l'article 69 de la loi 3DS repris à l'article L 302-8-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, a introduit la possibilité de signer un contrat de mixité sociale entre la Commune, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et l'État. En application du même article, le représentant de l'État doit proposer aux communes carencées au titre de l'article 55 de la loi SRU d'élaborer un tel contrat, lequel constitue un cadre d'engagement de moyens permettant d'atteindre les objectifs de production de logements sociaux.

Les engagements réglementaires du CMS sont les suivants : actions foncières, urbanisme et aménagement, programmation et financement du logement social, attribution de logements locatifs au public prioritaire. Il est précisé que si la commune estime ne pas pouvoir atteindre les objectifs réglementaires mentionnés au 7 de l'article L 302-8 du Code de la Construction et de l'Habitation et que les services de l'État parviennent à la même conclusion après examen des difficultés rencontrées et des besoins spécifiques d'intérêt général identifiés par la commune lors des périodes triennales échues ou celles envisagées sur des périodes triennales suivantes, le contrat de mixité sociale peut prévoir une adaptation du nouvel objectif triennal de production de logements sociaux sans que celui-ci ne puisse être inférieur à un seuil fixé à 25 % du déficit de logements sociaux pour atteindre le taux réglementaire de 25 %.

Compte tenu de la carence de la commune en matière de logements sociaux au titre de la période triennale 2020-2022 et de la volonté municipale à produire des logements sociaux pour répondre conjointement aux besoins locaux et aux obligations posées par la loi SRU, il est ainsi proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la conclusion d'un contrat de mixité sociale selon le projet joint à la présente. Il est proposé de retenir pour la période 2023 des objectifs correspondant aux 25 % du nombre de logements sociaux manquants soit 211 logements sociaux à réaliser sur la période 2023-2025. Il est par ailleurs indiqué que le contrat est établi pour une durée de 3 ans renouvelable. Ce dernier sera annexé au programme local de l'habitat de l'intercommunalité.



**Monsieur le Maire** : « Merci pour cet exposé long et précis. Des interventions ? »

**Michele SALLES** : « Je voudrais avoir une précision de la part de Laurent CAULET. Il y a un engagement de la commune à créer entre 2023 et 2025, 211 logements et il me semble avoir vu sur le contrat un détail qui précise qu'il y aurait 43 logements pour un public prioritaire, 5 pour un public DALO et 38 pour un public labellisé. Je me pose des questions sur la signification de ce vocabulaire. J'aimerais bien comprendre quelle est la différence entre un public prioritaire et un public labellisé et qui détermine ce label prioritaire, ou cet aspect prioritaire ? Est-ce que c'est au départ au niveau départemental ou communal ? ».

**Laurent CAULET** : « Les labels sont déterminés au niveau des services de l'État, en particulier le label DALO, on en parle beaucoup en ce moment car l'État n'est pas en mesure de respecter ses obligations de logement pour ses publics prioritaires là, et c'est lui qui labellise à partir des dossiers fournis par les demandeurs ».

**Michele SALLES** : « La différence entre la qualification prioritaire et la qualification labellisée, elle est pour des gens comme nous ? ».

**Laurent CAULET** : « Je préfère ne pas répondre pour ne pas dire de bêtises sur le détail des choses ; en plus c'est en train de bouger. Quand on parle de la CIL qui est mise en place, ça veut aussi dire que les modalités d'attribution des logements sociaux vont changer. Jusqu'à aujourd'hui, chaque logement social faisait partie d'un contingent, soit communal, soit préfectoral, soit départemental et chaque fois que ce logement devenait vacant, c'était la collectivité qui en était « le propriétaire » (parce que ce n'est pas le cas) qui proposait des candidats. À partir du 13 novembre et probablement un peu au-delà parce que les choses ont du mal à se mettre en place, il y aura un phénomène de roulement. C'est un mécanisme compliqué qui va être mis en place au niveau de l'agglo, car au niveau de la commune, compte tenu du petit nombre de logements que nous avons, c'est difficile de l'imaginer. Il faut plutôt se mettre dans le cas d'une commune où il y a énormément de logements sociaux, c'est à dire où le roulement est important. S'il y a une cinquantaine de logements à attribuer, on les attribue en pourcentage de ce que chacun possède au départ. C'est assez compliqué à mettre en place. Honnêtement, je n'ai pas encore tout compris, mais c'est ce qui se met en place aujourd'hui ».

**Monsieur le Maire** : « Il y a effectivement des négociations. L'état impose 16 critères et l'agglo, qui a la compétence habitat, a la possibilité d'en rajouter un certain nombre et ensuite il y aura une négociation pour pondérer ces critères. A l'heure actuelle, on est quand même un peu démuné. La seule chose que l'on peut dire est que les familles, les personnes qui bénéficient du droit opposable au logement continueront bien évidemment d'être prioritaires. Mais il n'y a pas que ça ».

**Clivy RIDE VALADY** : « C'est juste pour répondre à Mme SALLES. En fait les critères de d'éligibilité pour la labellisation sont des critères qui sont définis par le préfet. C'est en lien avec la situation sociale de la personne. Ça peut être parce que vous êtes éligible à l'AAH, parce que vous êtes considéré comme travailleur pauvre, ce sera les émoluments que vous percevez au niveau de la CAF, les prestations sociales, ça peut être parce que vous avez une orientation MDPH, parce que vous avez une cécité partielle, parce que vous êtes malvoyant etc. Ce sont des critères d'éligibilité qui font que vous allez avoir une labellisation. C'est tout le travail que va mettre en place un jour le CCAS ou effectivement les services sociaux. Ce n'est pas que le DALO qui permet le critère d'éligibilité premier ».

**Michele SALLES** : « Quelle est la différence entre prioritaire et labellisé ? »

**Clivy RIDE VALADY** : « En service social, on considère que la personne qui est prioritaire, c'est la personne qui est sans ressource et en rupture d'hébergement, c'est à dire que pour X raison (violence conjugale par exemple). C'est le critère prioritaire. C'est aussi un critère éligible au DALO. Mais c'est aussi l'habitat indigne, l'insalubrité. Ce sont ces critères-là qui vont faire que vous allez partir prioritaire ».

**Laurent CAULET** : « Et c'est aussi la situation familiale, les situations de violence (...) Alors je n'ai pas entendu ».

**Clivy RIDE VALADY** : « Ce sont tous les critères dits sociaux, d'orientation sur des ruptures d'hébergement, de ressources qui vont faire qu'à un moment donné ces personnes vont se présenter dans un service social quel qu'il soit, que ce soit un CCAS ou un service social départemental ou effectivement dans le cadre de l'hôpital ou ce genre de choses qui ont déjà une attribution dite sociale parce qu'une notification MDPH, parce qu'une notification CAF, parce qu'ayant des revenus moindres, parce que le PLU, le PLUS le PLAI etc, je vous le rappelle encore une fois, permettent effectivement à des fonctionnaires de catégorie B et C, et même certaines fois, A de pouvoir être éligibles à des logements dits sociaux. Il ne faut pas oublier que le logement social, ce ne sont pas comme j'ai pu l'entendre ces semaines dernières que des gens qui viennent des quartiers nord de Marseille ou de la cité Berthe, et même dans ces espaces-là, il y a des gens effectivement qui vivent sous le seuil de pauvreté ou qui sont des travailleurs pauvres. Comme effectivement Martin Hirsch l'avait déjà fait nommer ».

**Monsieur le Maire** : « Merci beaucoup. D'autres remarques ? »

**Clivy RIDE VALADY** : « Monsieur Ferrero disait en 2017 qu'on était sur à peu près 1060 logements en 7 ans. Merci Monsieur CAULET, je viens de comprendre qu'on n'y sera pas. C'est la première chose. Pour en revenir à mon « dada » qui vous embête avec mes acronymes Monsieur le Maire, comme nous n'avons pas d'ABS encore à notre disposition et qu'effectivement aussi faire cette projection sur les logements sociaux, c'est de savoir, lorsque j'ai pu assister au Conseil d'administration du CCAS auquel j'ai été nommé, il y avait 900 demandes de logements sociaux tout confondu.

Aujourd'hui, est-ce qu'on est toujours sur le même ratio? Combien de logements correspondent aux Beussétans ? Ça aussi c'est important. Je ne sais plus lequel de conseillers municipaux en face a parlé de pédagogie? C'est aussi une pédagogie par les chiffres parce que c'est aussi la réalité de notre commune. C'est dire que vous faites autant de logements, parce que le contrat de mixité dans un de ces volets, c'est la possibilité effectivement que revienne une partie de l'attribution à la Commune.

Cela il ne faut pas l'oublier, parce que jusqu'à maintenant on l'avait perdu de vue. Donc j'aimerais bien que vous puissiez répondre à cette question. La 2<sup>ème</sup>, c'est qu'un contrat de mixité, certes c'est intéressant. De toute façon on n'a pas le choix parce qu'on est déjà commune carencée et qu'on ne pourra pas faire autrement, sinon je pense que le préfet va vous faire des petites représailles sur les différentes subventions à moins que je me trompe, mais je pense que c'est présent donc il ne faut pas l'oublier. Ce qui veut dire que ça va entacher tous les budgets qui vont arriver et tout ce qu'on pourrait mettre en place sur la commune. Donc voter contre, c'est aussi ça, mais ça veut dire aussi que dans ce projet que vous avez mis en place, la possibilité des crèches à VIP et des crèches de mixité sociale et cela, vous n'en parlez pas parce que le contrat de mixité sociale ce n'est pas que les logements sociaux et c'est un levier au fait auquel vous ne faites pas toujours référence Monsieur le Maire, excusez-moi. Je ne suis pas très constructive, peut-être ce soir, mais néanmoins je vous y rappelle et je le rappelle encore une fois, les EAJE sont fers de lance dans la mixité sociale, sans elles vous n'y arriverez pas. Vous rappelez ce que c'est qu'un EAJE, c'est encore un acronyme? »

**Laurent CAULET** : « Sur les attributions, je dois dire qu'il y a la théorie et la réalité. La théorie, c'est que nous n'avons pas la main. La réalité, c'est que les positions et les arguments de la commune sont très fortement entendus, écoutés. C'est tout à fait le problème de notre capacité à nous faire entendre et à argumenter sur chaque dossier. Résultat des courses ? Au moins 70 % des attributions se font à des familles qui résident déjà au Beusset dans des conditions difficiles et sur les 30 % restants, comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a des contingents qui appartiennent à la Préfecture ou au Département, qui ont des personnels à placer mais ça ne fait pas 30 % loin de là.

Souvent ils n'ont personne à proposer et ils prennent des Beussétans que nous proposons et parmi ces 30 %, des personnes qui travaillent au Beusset mais qui ne peuvent pas y résider parce qu'elles n'en ont pas les moyens ou qui sont très proches du Beusset dans leurs activités. Donc je ne ferai pas de chiffre au-delà de ces 70 % mais je pense que très majoritairement les familles qui sont affectées dans ces

logements sociaux sont des familles Beaussétanes ou très proche du Beausset pour des raisons professionnelles ou familiales ».

**Monsieur le Maire** : « Merci beaucoup. D'autres remarques ? »

**Vote :**

**Adopté -> 20**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT -- Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL MICHEL - Marc RAMUS - Ludivine CORTY - Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMAN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD - Clivy RIDE VALADY – Julia NEGRONI représentée par A. LOTHMAN - Arnaud DOT représenté par F. BAUDINO

**Contre -> 6**

Michelle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Richard CAMUS – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA

**Absents, non représentés -> 3**

Rachida AMAR – Olivier CROUZIER – Claude ALIMY.

## **12. Convention CAUE – vacation architecte conseiller – annexes 1 et 2 - rapporteur Laurent CAULET**

**Laurent CAULET** : « Par délibération numéro 2020.09.29.09 du 29 septembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la Convention ayant pour objet la mise en place de la consultation architecturale suivant les principes définis par le CAUE du Var sur le territoire de la commune du Beausset. Le CAUE du Var à travers l'ensemble des missions de Conseil des architectes conseillers tient et met à jour une base de données alimentée par les remontées des architectes conseils, destiné à constituer un fond de ressources et une harmonisation des prestations.

En outre, le CAUE Var est à la disposition de l'architecte conseiller qui peut le consulter à tout moment. Ladite convention arrivant à échéance le 14 octobre 2023 il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la nouvelle convention d'objectifs telle qu'annexée à la présente, le contrat de mission en découlant et d'approuver le tarif de 230 € HT par vacation d'une durée de 3 heures ainsi que la prise en charge des frais de déplacement selon le barème en vigueur des indemnités kilométriques de l'administration fiscale ».

**Monsieur le Maire** : « C'est un service qui existe déjà depuis de nombreuses années et que nous continuons à offrir aux Beaussétans. Des questions? »

**Vote :**

**Adopté -> 26**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT -- Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL MICHEL - Marc RAMUS - Ludivine CORTY - Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMAN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD - Michelle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Richard CAMUS – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA – Clivy RIDE VALADY - Julia NEGRONI représentée par A. LOTHMAN - Arnaud DOT représenté par F. BAUDINO

**Absents, non représentés -> 3**

Rachida AMAR – Olivier CROUZIER – Claude ALIMY.

## **13A. Redevance de l'occupation du Domaine Public 2023 pour GRDF – Rapporteur : le Maire**

**Monsieur le Maire** : « Le point suivant concerne la redevance d'occupation domaine public pour GRDF. Il y a une formule complexe et il faut m'autoriser à percevoir la redevance pour l'occupation du domaine public payée par GRDF et l'évolution. Elle est établie à la longueur du réseau de distribution et par application de l'indice d'ingénierie.

Des questions ? »

**Vote :**

**Adopté -> 26**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT -- Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL MICHEL - Marc RAMUS - Ludivine CORTY - Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE –Alexandra LOTHMAN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD - Michelle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Richard CAMUS – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA – Clivy RIDE VALADY. Julia NEGRONI représentée par A. LOTHMAN - Arnaud DOT représenté par F. BAUDINO

**Absents, non représentés -> 3**

Rachida AMAR – Olivier CROUZIER – Claude ALIMI.

**13B. Redevance de l'occupation du Domaine Public 2022 – ORANGE (communications électroniques) – Rapporteur M. le Maire**

**Monsieur le Maire :** « La délibération suivante ressemble comme une sœur à la précédente. Il s'agit de l'occupation du domaine public par Orange qui dépend des critères d'antennes aériennes, d'artères souterraines et d'emprise au sol. Il s'agit de m'autoriser à percevoir la redevance qui s'élève à 7 499.58 € et là aussi, elle évolue selon les longueurs utilisées et l'indice d'ingénierie.

Des questions ? »

**Vote :**

**Adopté -> 26**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT -- Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL MICHEL - Marc RAMUS - Ludivine CORTY - Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE –Alexandra LOTHMAN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD - Michelle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Richard CAMUS – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA – Clivy RIDE VALADY Julia NEGRONI représentée par A. LOTHMAN - Arnaud DOT représenté par F. BAUDINO

**Absents, non représentés -> 3**

Rachida AMAR – Olivier CROUZIER – Claude ALIMI.

**14. Avenant n°1 en plus-value sur la tranche ferme du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'espace Mistral en maison des associations à vocation artistique n°2023-05-014-MOE – annexes 1 et 2 - Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** « Nous avons mis une tranche ferme qui concerne le bâtiment de 64 (l'aile récente) et le bâtiment intermédiaire. Notre maître d'œuvre a proposé qu'on affermisse également la tranche optionnelle qui est la tranche du 18<sup>ème</sup> siècle, non pas pour la faire, mais pour déposer un seul permis de construire. Le montant de la plus-value dépassait les 5 % autorisés et s'élevait à 19 051,20€ centimes soit 15 876 € HT. Une commission d'appel d'offres a accepté à l'unanimité cette modification. Cette modification entraîne évidemment une modification dans la tranche 2023 mais pas de modification sur l'ensemble de l'opération.

Il s'agit de m'autoriser à signer cet avenant.

Des questions ?»

**Vote :**

**Adopté -> 23**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT -- Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL MICHEL - Marc RAMUS - Ludivine CORTY - Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE –Alexandra LOTHMAN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD - Michelle SALLES –

Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Clivy RIDE VALADY. Julia NEGRONI représentée par A. LOTHMAN - Arnaud DOT représenté par F. BAUDINO

**Contre -> 3**

Richard CAMUS – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA

**Absents, non représentés -> 3**

Rachida AMAR – Olivier CROUZIER – Claude ALIMI.

### **15. Modification de la délibération de délégation de gestion courante – rapporteur Danielle SERRES**

**Danielle SERRES** : « Il est rappelé que par délibération numéro 2020.07.15.18 du 15 juillet 2020 le Conseil Municipal a approuvé l'octroi, Monsieur le Maire, et ce pour toute la durée de son mandat, des délégations dites de gestion courante prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La délibération 2020.09.29.17 du 29 septembre 2020 en a retiré, à la demande du préfet, l'alinéa 15 et l'alinéa 22 relatifs respectivement au droit de préemption et au droit de priorité.

La délibération 2021.09.20.22 du 22 septembre 2021 a rajouté les alinéas 3 et 26 relatifs respectivement à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ainsi qu'à l'attribution de subventions par tout organisme financeur.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'octroi au Maire de l'alinéa 27 de « procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ». Cette délégation sera nécessaire pour déposer les permis de construire des ouvrages communaux prévus dont nous vous avons parlé ».

**Monsieur le Maire** : « Dont Mistral.

Des questions ? »

**Philippe MARCO** : « Vous voulez déposer le permis de construire pour la partie de 1800 si j'ai bien compris. L'architecte veut déposer en plus le permis général mais vous savez que si on dépose un permis, vous avez quand même 3 ans pour faire les travaux?

Passé ce délai, le permis est annulé donc ce qui veut dire qu'il faudra peut-être redéposer un permis pour la partie la plus ancienne ».

**Monsieur le Maire** : « Il le faudra effectivement mais le maître d'œuvre nous a demandé d'avoir une vue d'ensemble des travaux. Sur le plan pluriannuel d'investissement que j'ai déjà présenté devant ce Conseil et qui sera à nouveau représenté, puisque vous savez qu'un PPI est un organisme vivant, donc évolue. Vous aurez des dates prévues pour travailler sur le bâtiment du 18<sup>ème</sup> siècle ».

**Philippe MARCO** : « Donc Mistral sera fait dans un délai de moins de 3 ans ».

**Monsieur le Maire** : « Non ».

**Philippe MARCO** : « D'accord. Donc les 19 000€ on les met mais on n'est pas sûr. Ok merci ».

**Monsieur le Maire** : « D'autres questions? »

**Vote :**

**Adopté -> 19**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT -- Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL MICHEL - Marc RAMUS - Ludivine CORTY - Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE –Alexandra LOTHMAN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD - Clivy RIDE VALADY- Julia NEGRONI représentée par A. LOTHMAN - Arnaud DOT représenté par F. BAUDINO

**Contre -> 6**

Michelle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Richard CAMUS – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA

**Abstention -> 1**

Clivy RIDE VALADY

**Absents, non représentés -> 3**

Rachida AMAR – Olivier CROUZIER – Claude ALIMI.

**Monsieur le Maire :** « La délibération rajoutée, puisque vous m'en avez donné l'autorisation, concerne un soutien, suite à la catastrophe qui a frappé il y a quelques semaines, au Maroc.

Face à la tragédie humaine en cours dans le centre du Maroc, la communauté internationale et de nombreuses organisations humanitaires se sont mobilisées.

Des appels aux dons en faveur de la population marocaine sont lancés et se mettent en place, notamment dans les collectivités territoriales.

C'est le communiqué de l'Association des Maires de France qui nous manquait pour pouvoir réagir plus rapidement.

Soutenant la réponse d'urgence mise en œuvre par des ONG françaises et internationales déjà présentes et actives dans les zones sinistrées, qui appellent au don financier. De ce fait, dans le cadre de la solidarité nationale, l'AMF relaye aux communes et intercommunalités françaises désireuses d'apporter une aide aux populations touchées, l'ouverture de différents fonds de solidarité de ses partenaires. Je vous propose de souscrire à 2 de ses fonds : la protection civile qui mobilise actuellement ses moyens nationaux de logistique d'urgence afin de livrer au plus vite le matériel humanitaire nécessaire afin de projeter des équipes de sauvetage pour le déblaiement et la Croix Rouge française, en lien étroit avec le Croissant rouge marocain, qui participe aux actions de secours sur place et contribue également à la fourniture de produits de première nécessité.

Dans ce cadre, la commune du Beausset propose de s'associer au mouvement d'aide en faveur du Maroc et d'exprimer son soutien au peuple marocain en versant une subvention exceptionnelle de 1 500,00€ dont 750 € pour la protection civile et 750 € pour la Croix Rouge.

J'ajoute que ce geste est aussi une manière de montrer notre solidarité avec nos compatriotes marocains ou d'origine marocaine.

Des questions ? »

**Vote :****Adopté -> 26**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT -- Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNING – Marie VIDAL MICHEL - Marc RAMUS - Ludivine CORTY - Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE –Alexandra LOTHMAN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD - Michelle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Richard CAMUS – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA – Clivy RIDE VALADY - Julia NEGRONI représentée par A. LOTHMAN - Arnaud DOT représenté par F. BAUDINO

**Absents, non représentés -> 3**

Rachida AMAR – Olivier CROUZIER – Claude ALIMI.

**Monsieur le Maire :** « Avez- vous des questions sur les délibérations de gestion courante?

Je vais passer aux questions qui sont toutes arrivées dans les temps.

Pour le Rassemblement National, M. Richard CAMUS a 2 questions.

Une qui concerne les logements sociaux PLU et une qui concerne la décote des biens immobiliers avoisinants ».

**Laurent CAULET :** « Je vais lire la 1<sup>ère</sup> question de M. Camus qui avait été envoyée en retard pour le précédent Conseil Municipal et que nous avons reporté à celui-ci.

Cela concerne les futurs logements sociaux par rapport au PLU : « *Bien que les futures constructions de vos logements sociaux prévoient pour certains des stationnements souterrains ou bien une seule place extérieure, comment comptez-vous aménager les abords de ces constructions pour les familles disposant de plusieurs véhicules? Une place de stationnement par habitation n'est pas suffisante. La majeure partie des logements seront habités par au minimum 2 personnes chacun son véhicule pour aller travailler,*

*sans compter les familles avec des enfants ayant eux-mêmes leur propre véhicule et sans oublier leurs proches qui viendront leur rendre visite. À l'heure actuelle, certains parkings du Beausset sont saturés dès le début d'après-midi et les travailleurs sont contraints de se garer à plusieurs centaines de mètres de chez eux. Vous priorisez grandement la construction de nombreux logements sociaux. Pourquoi ne rien prévoir pour le stationnement qui fait cruellement défaut au Beausset ? Les places que vous prévoyez de créer à la place du stade ne seront bien entendu pas suffisantes ».*

Je dirais même qu'elles ne seront pas à disposition avant une bonne dizaine d'années.

La question du stationnement en général au Beausset est un réel problème. Elle ne concerne pas que les logements sociaux. Les logements du centre ancien ne disposent pas de stationnement privé pour la plupart d'entre eux.

Ceux qui en ont ne les utilisent pas toujours ou ont davantage de voitures que de places, beaucoup de résidents utilisent leur garage pour stocker leurs affaires et se garent sur les emplacements publics.

Nous avons déjà largement amélioré la capacité de stationnement depuis 2020. Le parking du tilleul, qui avait été condamné et fermé par la municipalité précédente, a été réouvert. Cela représente 35 places. Nous l'avons réouvert après avoir sécurisé les écoles puisque c'était la raison de sa fermeture.

Nous avons aménagé le carrefour des Spahis et créé 20 places.

Nous avons acquis puis aménagé sommairement le parking des vents d'anges, 90 places au minimum aujourd'hui et bien davantage dans un avenir proche.

Nous matérialisons des places sur la voie publique, où c'est possible, à l'unité, mais cela se fait. Au total, 150 places ont été créées. Nous allons continuer, nous avons réservé 2 emplacements au PLU pour le stationnement l'un en face des Spahis de l'autre côté de la départemental et l'autre au rond-point de Maran.

L'étude du Cerema, qui a été faite sur le centre-ville, préconise de rationaliser l'organisation du stationnement sur les parkings existants, ce qui fera gagner de nombreuses places.

Pour les logements sociaux, le nombre de places réglementaires est insuffisant puisque c'est 1 par logement. Pour chaque projet, nous faisons le maximum pour qu'il y ait davantage que le minimum et nous y parvenons. Pour les 51 logements sociaux de Pignet, il y aura 84 places, soit 1.65 places par logement. Statistiquement, les ménages du Beausset sont de plus en plus souvent des ménages monoparentaux. Le nombre moyen de personnes par ménage au Beausset est inférieur à 2,2 ; il y aura rarement plus de voitures et statistiquement, on constate que 47 % des ménages n'ont qu'une voiture et 46 en ont au moins 2.

On est loin de la description apocalyptique que vous faites.

J'ajoute que la question du stationnement ne se traite pas que par la création de places nouvelles. Il faut améliorer fortement la rotation des véhicules en journée afin de rendre le centre accessible à tous et attractif. Il faut évacuer les voitures ventouses qui restent à la même place plusieurs jours, voire plusieurs semaines. C'est l'un des moyens d'améliorer le stationnement résidentiel la nuit, en particulier, nous y travaillons.

La 2<sup>ème</sup> question de M. Camus concerne les futurs logements sociaux et la décote des biens immobiliers avoisinants. *« Nous constatons que plusieurs quartiers du Beausset sont concernés par la construction prochaine des logements sociaux. Qu'en est-il des Beaussétans propriétaires qui vont subir une décote sur la valeur de leur bien immobilier ? Est-ce que la majorité du Conseil Municipal s'est assuré que tous les propriétaires des quartiers concernés aient bien été prévenus du PLU et de ces changements successifs ? Que compte faire la majorité du Conseil Municipal pour dédommager les propriétaires lésés par ces futures constructions au vu du nombre important de Beaussétans mécontents des futurs logements sociaux ? Ne penseriez-vous pas qu'ils seraient opportuns de faire une réunion sur la place publique afin que tous puissent y participer et surtout que vous puissiez entendre et répondre directement aux habitants qui ont voté pour vous ? ».*

Je note que vous êtes particulièrement intéressé par la question des logements sociaux auxquels vous ne semblez pas très favorable. Vous nous incitez à organiser une réunion sur la place publique au sujet de ces logements sociaux. Nous avons déjà longuement abordé ce sujet lors des réunions publiques organisées sur le PLU ; nous y avons entendu l'expression de Beaussétans mécontents. Nous leur avons expliqué les enjeux et les contraintes ; j'en ai reparlé dans le préambule du contrat de mixité sociale.

Nous le faisons depuis le début et rappelons systématiquement que nous sommes dans l'obligation de respecter les lois de la République que sont les lois SRU, ELAN et Climat et Résilience. On peut discuter à l'infini de la pertinence, mais elles sont en vigueur et nous devons les respecter. Depuis l'automne 2020, nous sommes confrontés à des protestations systématiques lorsque nous envisageons une opération de logements sociaux. Nous avons eu la Daby, secteur qui s'est mobilisé contre la construction d'une vingtaine de logements sociaux en R+1 ; une pétition a été lancée et elle est toujours en cours. Elle s'intitule « le Beausset, annulation du droit de préemption en zone UD » ; elle a recueilli 464 signatures dont 190 du Beausset.

Nous avons eu le boulo-drome avec la pétition « non à la bétonisation du boulo-drome du Beausset » qui a recueilli et qui recueille encore, bien que nous ayons renoncé à cette opération, 5 228 signatures dont 350 du Beausset.

Nous avons depuis ce printemps « stop au béton sur la commune du BEAUSSET et non aux logements sociaux dans la rue Daudet » et « STOP au béton et à la révision du PLUS » - je connais le PLU mais pas le PLUS sur la commune du Beausset.

La 1<sup>ère</sup> en est à 161 signatures, dont 50 du Beausset et la seconde à 2 059 dont 57 du Beausset. On fait dire ce que l'on veut à ces pétitions mais aucune des signatures n'est identifiable. Au mieux on connaît leur prénom et leur ville de résidence. Au final, bien peu du Beausset. La moindre des choses est de pouvoir connaître les noms, prénoms et coordonnées des signataires. Ce n'est pas crédible pour l'instant, c'est la conséquence d'un mauvais choix de sites supports qui n'est absolument pas fiable.

Je peux d'autant plus le dire que nous l'avons expérimenté il y a quelques années, nous avons fait le même constat.

Si je prends la pétition, « STOP à la révision du plus » avec une page prise au hasard : Résidence des signataires : Chatou, Frontignan, Lyon, Ornex, Saint Dizier, Cognac, Trédez Locquémeau, la Trinité, Pesseux, Les Angles, troène, Strasbourg, Guyancourt, Paris, pitre, Vernay-Les-Bains, Montargis, Vénissieux, Hyères, Dreuil-lès-Amiens, Oloron Sainte Marie, Amiens, Vénissieux, 1 du Beausset. Sur ces 50 signatures, puisque sur chaque page il y en a 50, 36 sont localisées et 14 non localisées. On trouve aussi des signatures de Londres, Venise, Barcelone, Washington, Casablanca, Bucarest, Montréal, Bruxelles, Genève, Porto, Thessalonique etc.

Je trouve que c'est remarquable que le Beausset soit aussi mondialement connu !

Je pense que c'est l'effet « cigale ».

Sur le rythme des signatures, même chose. On arrive à 101 signatures en 23 minutes le 1<sup>er</sup> jour où la pétition est mise en ligne. Quelle mobilisation ! C'est extraordinaire, mais sur les 101, aucune du Beausset.

À un autre moment, on en a 231 en 1 heure dont 1 du Beausset. On a visiblement affaire à des signatures qui sont faites par des robots, probablement sensibles à certains mots clés. Alors chacun prétend ici s'exprimer au nom de la majorité, voire de la totalité des Beaussetans. Il faudra un jour se poser vraiment la question de qui représente qui.

Pour l'anecdote, la championne des pétitions Beaussetane, c'est celle contre une antenne 5G aux Folies « non à l'implantation d'une antenne 5G ». Elle en est à 18 990 signatures dont une centaine du Beausset. L'antenne est construite et aucun recours n'a été exercée contre elle. Nous sommes en train de se décrédibiliser avec ces pétitions, donc nous continuerons à informer et à expliquer et à tout faire pour réduire la carence du Beausset en logements sociaux.

En ce qui concerne la décote des biens immobiliers et leur indemnisation, qu'est-ce qui vous permet de dire que cette éventuelle décote serait liée à la présence de logements sociaux? Est-ce que cette décote sera avérée? Nous le verrons bien. L'expérience montre que ce n'est pas le cas dans la plupart des autres communes concernées. C'est une conjecture qui me semble abusive ».

**Monsieur le Maire :** «Merci, nous avons maintenant 3 questions de l'Élan Beaussetan. La 1<sup>ère</sup> question concerne l'attribution des permis de construire »

**Laurent CAULET :** « Les élus de l'élan Beaussetan souhaitent nous interroger sur les points suivants : *attribution des permis de construire ; combien de permis de construire ont été délivrés par la municipalité pour des résidences principales en 2021, 2022 et 2023 ? Combien de permis de construire ont été délivrés par la municipalité pour des immeubles collectifs en 2021, 2022 et 2023.*



La 1ère des choses est qu'il n'est pas possible de savoir si les permis concernent des résidences principales ou des résidences secondaires. Cela n'apparaît pas dans les dossiers.

En 2021 : 23 permis pour maisons individuelles ont été accordés et 1 permis pour 51 logements. Ce sont les logements collectifs du secteur Pignet.

En 2022 : 11 maisons individuelles, 0 collectif.

En 2023 : on en est à 2 maisons individuelles et 0 collectif.

En ce qui concerne les maisons individuelles, elles sont localisées pour leur quasi-totalité dans des lotissements qui avaient été autorisés avant l'été 2020 et qui totalisent 42 lots et qui occupent plus de 3 hectares au total. On a donc au bilan sur ces 3 années, on en est donc à 36 maisons individuelles et 51 logements collectifs.

Je ne sais pas quelle utilisation vous comptez en faire mais voilà la réponse ».

**Monsieur le Maire** : « La question suivante concerne l'espace Mistral : « *Pouvez-vous nous confirmer qu'il y a déjà besoin de budget supplémentaire sur les travaux de l'espace Mistral? À combien s'élèvent-ils ?* ».

Le 13 avril 2023, nous avons voté une autorisation de programme et crédit de paiement concernant le programme de rénovation de l'espace Mistral pour un montant de 3 110 400 € se répartissant comme suit : 400 000€ en 2023 ; 1 800 000 € en 2024 et 910 400 € en 2025. J'ai parlé tout à l'heure d'un avenant complémentaire d'un montant de 19 501 € qui n'impacte pas le montant global de l'opération. Ce que je peux dire actuellement en complément, c'est que le rendu de l'avant-projet sommaire est prévu pour le 9 octobre, que le marché de désamiantage et de curage sera lancé demain 29 septembre, la remise des offres est prévue le 27 octobre pour un lancement des travaux en décembre.

Permettez-moi de donner un coup de chapeau aux acteurs « Petites Villes de Demain », « les marchés », « les Services Techniques » et « les Finances » pour la réactivité dont ils ont fait preuve, alors que notre AMO nous l'avait déclaré infaisable en 2023. Merci à eux.

Les délais ont été tenus et seront tenus.

Le dernier point concerne le terrain Saint François où l'Elan Beaussétan est assez inquiet sur l'inondabilité ».

**Laurent CAULET** : « Question sur le terrain Saint François l'Elan Beaussétan. « *Dans votre projet de PLU, sur quels critères la zone classée agricole inondable du terrain Saint François a été modifiée en zone naturelle qui n'est plus inondable ? Pouvez-vous nous fournir les études qui ont été réalisées pour modifier le classement de ce terrain? Je vous rappelle que si une catastrophe se passe un jour sur ce terrain, vous en serez tenu personnellement responsable par vos administrés* »

Votre souci pour la sécurité des personnes susceptibles de se trouver sur ce terrain lors d'une catastrophe vous honore. Mais j'ai déjà répondu à plusieurs reprises à la question relative au risque d'inondation de ce terrain.

Vous en êtes restés au PLU de 2012 pour lequel il n'y avait pas eu d'étude avec un zonage « risque inondation » très approximatif.

Depuis, en tant que Conseillers Municipaux exemplaires que vous êtes, vous avez certainement examiné l'ensemble des annexes du PLU dont le 7.3.C.TC2 « Emprise des zones inondables de la Reppe et du Gourganon ». Il y a un plan très précis des emprises des zones inondables de La Reppe pour des crues d'occurrence 10 ans, 100 ans et exceptionnel dans ce secteur. Il y en a un autre qui simule les hauteurs de submersion pour une crue d'occurrence 100 ans. Ces cartes ont été réalisées en 2016. Je ne vous rappellerai pas qui était aux manettes en 2016, par la société NVO aménagement, à la demande de l'équipe municipale au sein de laquelle vous étiez Adjointe et Adjoint.

On constate que seule une toute petite partie du terrain de Saint François est considérée comme inondable en cas de crue centennale. Et ça concerne environ 5 % de sa surface, soit moins de 2500 m<sup>2</sup> sur les 45 700 que compte le terrain et qu'en cas de crue centennale, la hauteur d'eau serait inférieure à 50 centimètres sur cette petite partie. Ce terrain n'est pas affecté du tout par une crue décennale et très marginalement, par une crue centennale. Je vous invite à la consulter ces annexes à nouveau ».

**Monsieur le Maire** : « Merci beaucoup.

Je vais lever la séance mais avant je demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir passer voir Mme TASSY pour signer les documents budgétaires et ensuite j'invite les Conseillers Municipaux et le public qui cette fois-ci est venu plus nombreux qu'habituellement et j'en suis ravi, a partagé un verre de l'amitié, s'ils en ont le temps. Je vous remercie.

La séance est levée à 20h10

Le Maire  
Edouard FRIEDLER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'E. Friedler', written in a cursive style.

Le Secrétaire de Séance  
Alexandra LOTHMANN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Lothmann', written in a cursive style.